

## **Rôle de la direction générale CONTRAINTES GLOBALES**

La direction générale n'initie, n'autorise ou ne tolère aucune pratique, activité, décision ou situation illégale, imprudente ou contraire aux politiques du Conseil scolaire Centre-Est (CSCE), aux principes d'éthique professionnelle et aux normes généralement reconnues dans le domaine des affaires.

La direction générale ne met pas en péril la crédibilité financière ou l'image corporative du CSCE, particulièrement d'une manière qui peut nuire à la réalisation de sa mission.

De plus, la direction générale ne néglige pas d'actualiser la mission et la vision qui ont été adoptées par le Conseil des élus, soit :

**Vision :** Créer un avenir prometteur et développer le plein potentiel de chaque élève en français et en anglais – c'est enrichir son parcours pour la vie.

**Mission :**

Valoriser l'éducation francophone en assurant la qualité des services éducatifs dans la poursuite de la réussite de tous les élèves.

Viser le plein potentiel de l'élève, en formant des citoyens engagés, de par l'éveil de son esprit, de ses capacités intellectuelles et de son sens critique en misant sur la transmission de valeurs humanistes.

Promouvoir la construction identitaire en développant le bilinguisme en respectant l'évolution de chaque élève.

**Références légales**